

Services de l'Eau et de l'Assainissement



Lettre d'informations n°15

Vous possédez un puits ou un forage ?

Avez-vous pensé à le déclarer ?

S'il s'agit d'une nouvelle réalisation, la déclaration devra se faire au plus tard un mois avant le début des travaux, quant aux ouvrages existants, avant le 31 décembre 2009. Le formulaire de déclaration est disponible au service de l'Assainissement ou téléchargeable sur www.ville-haguenau.fr.

Un contrôle par le service de l'Eau

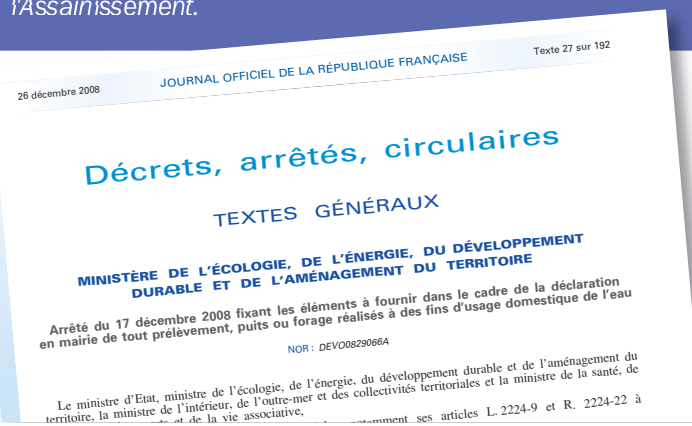
Les agents municipaux du service de l'Eau procéderont par ailleurs à un contrôle de vos installations pour éviter notamment la contamination du réseau public par un puits privé. En cas d'anomalie, une mise en conformité sera exigée.

Bon à savoir !

Sur certains secteurs de la commune, il est interdit d'utiliser l'eau des nappes souterraines pour :

- tout usage destiné à la consommation humaine (boisson, cuisson, préparation des aliments, soins d'hygiène,...), ou autres usages domestiques (lavage, vaisselle,...),
- arrosage ou irrigation de végétaux destinés à la consommation humaine (potager, verger,...),
- alimentation des animaux,
- tout usage récréatif (remplissage des piscines,...),
- thermalisme, tout usage professionnel de l'eau destiné à la fabrication, la transformation, la conservation ou la commercialisation de produits ou de substances, destinées à la consommation humaine.

Pour connaître précisément les secteurs concernés par cette réglementation, vous pouvez contacter le service de l'Assainissement.



Le prix de l'eau

L'eau nécessite d'être pompée, traitée, distribuée, stockée, puis évacuée et assainie. Tout cela a un coût. Son financement repose sur :

La facture d'eau des usagers, qui permet de couvrir l'essentiel des dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment. Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont autonomes (ils ne sont pas intégrés au budget principal de la Ville), les recettes équilibrant les dépenses.

Les redevances ou prélèvements pollution versés aux Agences de l'Eau.

L'eau, dans le budget des ménages

Le prix moyen de l'eau à Haguenau est de 2,25€ le m³, soit moins d'un quart de centime d'euro le litre. On estime qu'en moyenne, la facture d'eau d'un ménage représente la moitié de sa facture de téléphone, un cinquième de ses dépenses automobiles et 1% de ses dépenses totales. Le prix de l'eau en France se situe dans la moyenne des pays européens. L'Hexagone arrive ainsi au quatrième rang derrière l'Allemagne, la Belgique et les Pays Bas (source CNRS) avec un prix moyen (en 2007) de 3,01€ le m³.

Cependant, le prix de l'eau varie considérablement d'une commune à l'autre. Ces variations reflètent

Pas d'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement à Haguenau en 2009

Avec 2,25€/m³* Haguenau est la ville du Grand Est où la facture est la moins chère devant Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Metz, Dijon, Besançon, Belfort, Nancy... Les prix variant entre 2,25€ et 4,74€ le m³.

* prix moyen TTC eau, assainissement et taxes



des différences dans la qualité et la proximité de la ressource en eau, la vétusté et la taille du réseau, la densité de population ainsi que l'endettement du service.

Boire de l'eau du robinet : c'est bon pour la planète et pour son porte monnaie !

L'eau du robinet est potable, c'est-à-dire "qu'elle peut être bue toute une vie sans risque pour la santé".

Boire de l'eau en bouteille pour sa consommation courante génère d'importants déchets plastiques. Même si à Haguenau, une collecte sélective est proposée avec les conteneurs gris répartis dans toute la Ville, ces déchets représentent 2 à 3m³ par famille, **soit 10kg de déchets par an et par personne.**

Boire de l'eau du robinet permet de **réduire ces déchets** mais aussi **d'économiser des ressources** (pas besoin d'emballage) ni de pétrole (l'eau en bouteille parcourt en moyenne 300 km).

L'économie engendrée est donc loin d'être négligeable. **L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille,** mais ce n'est pas une raison pour la gaspiller, car l'eau reste un bien précieux.



POLE AMENAGEMENT ET TERRITOIRE DURABLE – DIRECTION DU CADRE DE VIE

Service de l'eau

9, chemin du Gaz - 67500 HAGUENAU

Tél. 03 88 73 71 71 - Fax 03 88 63 80 44

Numéro d'urgence 03 88 73 71 71

Service de l'assainissement

4a rue des chevaliers - 67500 HAGUENAU

Tél. 03 88 90 68 79 - Fax 03 88 90 68 66

Numéro d'urgence 03 88 63 95 10

www.ville-haguenau.fr